



Absence de quittance depuis 10 ans...

Par **lesignifiant**, le **31/10/2008** à **11:10**

bonjour et merci pour vos servives !
je suis "locataire", j'ai quelques litiges avec mon "cher" propriétaire...
1- mon bail, traditionnel habitation principale, fut signé début 1999. depuis je n'ai reçu "aucune quittance" (détaillée). quels recours puis avoir sachant que j'ai déjà envoyé deux lettre A-R.
2- par cette absence de quittance j'ignore l'indice sur lequel se base le bailleur !
3- il se trouve qu'après une enquête sérieuse auprès de logements identique au sein de la résidence, mon loyer se révèle supérieur de 25% !!!
Puis-je recourir pour cet abus ?
grand merci pour votre prompt réponse !
cordialement.